



VALIDATION D'ACQUIS PAR EXPÉRIENCE

Guide de présentation

INGÉNIEUR D'AFFAIRES INDUSTRIELLES

Diplôme visé BAC +5 – Titre RNCP 39650 de niveau 7

Table des matières

1. Avant-propos : les piliers académiques de l'ESTA	1
2. Instruction du dossier de candidature	1
2.1. Modalités	1
2.2. Délais d'instruction	2
2.3. Prérequis pour l'inscription.....	2
3. Dossier de candidature à la VAE	2
3.1. Phases d'instruction pour l'étape de recevabilité	2
3.2. Financement	3
3.3. Composition des jurys de recevabilité et d'admission	3
3.4. Conditions de recevabilité et d'admission..	4
4. Décision finale du jury d'admission	11

1. Avant-propos : les piliers académiques de l'ESTA

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général, l'ESTA délivre le diplôme d'« Ingénieur d'Affaires Industrielles » de niveau Bac+5 visé par l'Etat.

L'ADN de l'école repose sur la double compétence : commerciale & technologique.

Le référentiel académique de l'ESTA s'appuie sur la [fiche RNCP N° 39650](#) et s'articule autour des 9 blocs de compétences suivants :

➡ 4 BLOCS DE COMPETENCES TRANSVERSALES :

1. Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques
2. Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés
3. Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances
4. Contribuer à la transformation en contexte professionnel

➡ 5 BLOCS DE COMPETENCES SPECIFIQUES :

5. Développer l'activité commerciale d'une entreprise en B2B
6. Déployer la stratégie marketing industriel de l'entreprise
7. Manager des équipes techniques et commerciales et piloter des projets d'ingénierie d'affaires
8. Gérer des produits ou des services à haute technicité/haute valeur ajoutée
9. Piloter une politique achat

Fortement engagée dans l'intégration professionnelle de ses étudiants, la démarche VAE s'intègre pleinement dans la philosophie académique de l'école.

2. Instruction du dossier de candidature

2.1. Modalités

Le dossier de recevabilité est constitué :

- Du formulaire (statique ou dynamique) [12818*02](#) dûment complété,
- D'une lettre de motivation,
- D'un CV n'excédant pas 5 pages détaillant les missions professionnelles (pièce jointe),
- D'un règlement de 90€¹ - correspondant aux frais d'inscription - à réaliser depuis [le lien disponible sur le site de l'ESTA](#).

Un mail vous sera adressé dans les 48 heures (jours ouvrés) pour accuser de la réception du dossier de candidature.

¹ L'inscription est gratuite pour les candidats inscrits à France Travail® sur justificatif datant de moins de 3 mois.

2.2. Délais d'instruction

A réception du dossier, l'ESTA s'engage, dans un délai de 6 semaines, à vous notifier par mail si :

- ☐ Vous êtes éligible à la démarche VAE
- ☐ Vous n'êtes pas éligible à la démarche VAE (pas de possibilité de remboursement des frais d'inscription dans ce cas)

Dans l'affirmative, l'ESTA vous contactera, dans ce même délai, afin de convenir ensemble d'un entretien pour étudier votre dossier de recevabilité.

2.3. Prérequis pour l'inscription

Est éligible à l'inscription, toute personne active ou ayant eu une activité professionnelle, détenant a minima un diplôme de niveau Bac+2 reconnu en France (ou 120 ECTS dans le cas d'un diplôme européen) ou de niveau 5 dans le cas d'un diplôme délivré à l'étranger, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut, et justifie d'au moins 1 an d'expérience (en continu ou non) **en rapport direct avec la certification visée.**²

En sus, le candidat doit justifier a minima d'un niveau A2³ en anglais pour satisfaire les prérequis pour son inscription.

3. Dossier de candidature à la VAE

L'admission à la VAE suit le processus suivant :

Dossier de candidature	Jury de recevabilité	Jury d'admission
• dossier : CERFA 12818*02 et étude du CV • délai d'instruction : 6 semaines	• processus : entretien de présentation de 60 minutes incluant la session de questions/réponses • délai de délibération : 48h	• livrables : un mémoire de présentation du parcours professionnel ainsi qu'un oral devant le jury • délai de délibération : 48h

3.1. Phases d'instruction pour l'étape de recevabilité

L'instruction du dossier en interne est réalisée dans un délai de 6 semaines à réception du dossier de candidature.

Le candidat est convoqué pour un entretien de 1 heure (présentation et session de questions/réponses incluses) devant le jury de recevabilité.

A l'issue de cet entretien, le jury statue sur la recevabilité du candidat et notifie dans les 48 heures (jours ouvrés), s'il est :

- ☐ Recevable à l'admission
- ☐ Recevable à l'admission, sous conditions
- ☐ Non Recevable à l'admission

² Un flyer - édité par le Ministère du Travail conjointement avec France Travail - est disponible depuis le lien suivant : <https://travail-emploi.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l'experience-vae>, consulté en février 2025

³ Le niveau A2 est décrit dans le paragraphe 3.4 Conditions de recevabilité et d'admission en page 4

3.2. Financement

Pour financer sa VAE, le candidat peut mobiliser :

- Ses droits au Compte Personnel de Formation (CPF)
- Des abondements éventuels selon sa situation de la part de :
 - o Son employeur
 - o L'OPCO de référence
 - o La Région
 - o France Travail (s'il est demandeur d'emploi)

Le financement de l'accompagnement relève de la responsabilité du candidat.⁴

Le budget d'un parcours VAE au sein de l'ESTA pour le titre d'ingénieur d'affaires industrielles suit les éléments présentés dans le tableau ci-après :

	Financement ⁵
Dossier de candidature	90 €uros
Jury de recevabilité	290 €uros
Jury d'admission	2900 €uros

3.3. Composition des jurys de recevabilité et d'admission

Les jurys sont établis en référence au décret n°2024-332 (10 avril 2024) et sont composés conformément aux dispositions régissant le diplôme, le titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification professionnelle visés.⁶

Les jurys concourent à une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Les membres des jurys ne doivent entretenir ou avoir entretenu aucune relation professionnelle ou personnelle avec le candidat, ni avoir accompagné le candidat dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience.

Les compositions des jurys sont organisées comme suit :

Jury de recevabilité	Jury d'admission
Composé d'au moins 2 membres parmi :	Composé d'au moins 4 membres parmi :
- Un membre permanent de l'ESTA, cadre administratif ou enseignant, - Un membre appartenant au CODIR de l'ESTA, - Un président ou un responsable de jury, désigné parmi ses membres.	- Un membre qualifié au titre de la certification visée, - Un cadre d'entreprise industrielle, - Un membre permanent de l'ESTA, cadre administratif ou enseignant, - Un membre appartenant au CODIR de l'ESTA, - Un président ou un responsable de jury, désigné parmi ses membres.
Chaque membre du jury a une voix délibérative à l'exception du Président qui a voix prépondérante en cas de partage égal des voix. La recevabilité est déclarée à la majorité des voix exprimées.	

L'accompagnateur – du candidat dans son parcours VAE – est présent et n'a pas voix délibérative.

⁴ France VAE détaille les modalités de financement depuis le lien suivant : <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/financer-son-accompagnement-vae/>, consulté en février 2025

⁵ Une FAQ est disponible depuis le lien suivant : <https://vae.gouv.fr/faq/>, consulté en mars 2025

⁶ mentionné à l'article L. 6412-3

3.4. Conditions de recevabilité et d'admission

La notation s'apprécie pour chaque bloc de compétences – présenté au chapitre 1 page 1 – avec un seuil différent selon l'étape de recevabilité et d'admission de la VAE et est précisé dans le Tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Conditions de notation selon les jurys

	Jury de recevabilité / 1000 points	Jury d'admission / 1000 points
Seuil minimum requis par bloc de compétences	30% → soit 30 points min. / bloc	50% → soit 50 points min. / bloc
Moyenne minimum requise pour l'ensemble des blocs	50% → soit un score min. de 450/900 points	70% → soit un score min. de 630/900 points
Non compensation possible entre les 9 blocs	chaque bloc de compétences, à 100 points, est évalué de manière indépendante	
Livrables	50% → soit un score min. de 50/100 points	70% → soit un score min. de 70/100 points
Total min. requis	500 / 1000 points	700 / 1000 points
Niveau de langue sanctionné par un certificat de langue anglaise	Niveau A2 Élémentaire (intermédiaire ou usuel)	Niveau B2 Indépendant (avancé ou indépendant)
Nomenclature européenne du niveau requis <i>Le candidat a alors les capacités suivantes en langue anglaise avant de se présenter aux jurys :</i>	- Comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines de l'environnement quotidien (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, travail) - Pouvoir communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels - Savoir décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats	- Comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité - Communiquer avec spontanéité et aisance avec un locuteur natif - S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande variété de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités

Dans le cas de bloc non validé lors du jury de recevabilité, une souplesse est particulièrement apportée sur le bloc 9 relatif aux compétences 'Achats'. Il est possible, sur décision dudit jury, de justifier de la future montée en compétences du candidat au moyen de pièces l'attestant. Ces pièces justificatives (*i.e.* certificat de formation continue, validation d'acquis partielle, ...) sont exigées en vue du jury d'admission.

La grille d'évaluation pour chaque bloc de compétences est identique selon l'étape de recevabilité ou d'admission et est détaillée dans le Tableau 2 suivant. Elle met particulièrement en lumière les compétences clés transversales (blocs 1 à 4) puis spécifiques (blocs 5 à 9) associées à chaque bloc.

Tableau 2 : Grille d'évaluation commune pour les jurys de recevabilité et d'admission avec des seuils d'acceptabilité différents

		Jury de recevabilité	Jury d'admission
Blocs de compétences transversales	Liste des compétences <u>transversales</u> associées au bloc	Seuil par bloc → <u>30%</u>	Seuil par bloc → <u>50%</u>
01- Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques	☐ Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention ☐ Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine	/100	/100
02- Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés	☐ Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale ☐ Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines ☐ Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines ☐ Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux ☐ Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation	/100	/100
03- Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances	☐ Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation ☐ Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère	/100	/100

04- Contribuer à la transformation en contexte professionnel	☐ Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles ☐ Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe ☐ Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif ☐ Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité ☐ Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale ☐ Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles	/100	/100
---	--	------	------

		Jury de recevabilité	Jury d'admission
Blocs de compétences spécifiques	Liste des compétences <u>spécifiques</u> associées au bloc	Seuil par bloc → 30%	Seuil par bloc → 50%
05- Développer l'activité commerciale d'une entreprise en B2B	☐ Mettre en œuvre un plan d'actions commerciales, intégrant le digital, en réponse à un besoin du marché industriel ou à un appel d'offre afin de créer, développer, dynamiser et fidéliser son portefeuille clients. ☐ Répondre à des besoins fonctionnels et techniques dans le cadre de la gestion globale d'un cycle de vente multipartite et à forts enjeux industriels et règlementaires dans un contexte national et/ou international. ☐ Identifier et se servir des outils numériques dédiés au développement de nouveaux produits/services/process ainsi qu'à l'aide à la décision (ERP, CRM...) pour gérer efficacement l'activité commerciale BtoB et assurer une démarche d'intelligence économique. ☐ Préparer, mener et contractualiser des négociations d'affaires ainsi que des opérations à l'export en environnement complexe, et intégrer les risques financiers induits par les transactions internationales. ☐ Identifier, sélectionner et analyser les critères techniques et financiers pour rendre compte, de façon étayée ou synthétique de la faisabilité et du potentiel d'affaires d'un projet. ☐ Analyser les données et construire des offres créatrices de valeur ainsi que la stratégie commerciale. ☐ Orienter et dynamiser la performance commerciale individuelle et collective en intégrant le développement durable.	/100	/100

06- Manager des équipes techniques et commerciales et piloter des projets d'ingénierie d'affaires	☐ Coordonner et animer l'activité d'une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle avec intelligence émotionnelle, leadership et en communiquant avec impact. ☐ Accompagner la conception de solutions techniques et suivre leur intégration chez le donneur d'ordre. ☐ Mettre en œuvre une démarche itérative de management globale de la qualité, auprès de toutes les parties prenantes en implémentant les outils dédiés, les référentiels, les normes, les règles légales et fiscales en vigueur. ☐ Utiliser les outils et les méthodes de pilotage de projet dans toutes les dimensions à la fois techniques, fonctionnelles et internationales. ☐ Étudier les risques et la rentabilité des activités afin d'anticiper les impacts sur l'entreprise, ses collaborateurs (dimensions de santé et de sécurité au travail) sur l'environnement et sur la sécurité (cybersécurité...). ☐ Suivre et contrôler des indicateurs clés de performance multidimensionnelle intégrant les facteurs internes et externes. ☐ Mobiliser des savoirs approfondis dans le domaine technique concerné et intégrer dans la réflexion les problématiques liées à la transformation industrielle. ☐ Construire et gérer une offre de produits techniques à haute technicité/haute valeur ajoutée ou des services dédiés à l'industrie en déployant des approches marketing et commerciales innovantes tout en tenant compte des évolutions technologiques, sociales et environnementales. ☐ Concevoir des solutions innovantes et responsables, répondant aux contraintes industrielles. ☐ Orienter la politique de propriété industrielle de l'entreprise sur ses différents marchés. ☐ Accompagner la conduite du changement liée à la transformation technologique, digitale et à l'utilisation de l'IA dans un contexte industriel responsable.	/100	/100
07- Déployer la stratégie marketing industriel de l'entreprise	☐ Mettre en œuvre un plan d'actions commerciales, intégrant le digital, en réponse à un besoin du marché industriel ou à un appel d'offre afin de créer, développer, dynamiser et fidéliser son portefeuille clients. ☐ Répondre à des besoins fonctionnels et techniques dans le cadre de la gestion globale d'un cycle de vente multipartite et à forts enjeux industriels et règlementaires dans un contexte national et/ou international. ☐ Identifier et se servir des outils numériques dédiés au développement de nouveaux produits/services/process ainsi qu'à l'aide à la décision (ERP, CRM...) pour gérer efficacement l'activité commerciale BtoB et assurer une démarche d'intelligence économique. ☐ Préparer, mener et contractualiser des négociations d'affaires ainsi que des opérations à l'export en environnement complexe, et intégrer les risques financiers induits par les transactions internationales. ☐ Identifier, sélectionner et analyser les critères techniques et financiers pour rendre compte, de façon étayée ou synthétique de la faisabilité et du potentiel d'affaires d'un projet. ☐ Analyser les données et construire des offres créatrices de valeur ainsi que la stratégie commerciale. ☐ Orienter et dynamiser la performance commerciale individuelle et collective en intégrant le développement durable.	/100	/100

08- Gérer des produits ou des services à haute technicité/haute valeur ajoutée	☐ Mobiliser des savoirs approfondis dans le domaine technique concerné et intégrer dans la réflexion les problématiques liées à la transformation industrielle. ☐ Construire et gérer une offre de produits techniques à haute technicité/haute valeur ajoutée ou des services dédiés à l'industrie en déployant des approches marketing et commerciales innovantes tout en tenant compte des évolutions technologiques, sociales et environnementales. ☐ Concevoir des solutions innovantes et responsables, répondant aux contraintes industrielles. ☐ Orienter la politique de propriété industrielle de l'entreprise sur ses différents marchés. ☐ Accompagner la conduite du changement lié à la transformation technologique, digitale et à l'utilisation de l'IA dans un contexte industriel responsable.	/100	/100
09- Piloter une politique achat	☐ Assurer la qualité des process d'achat et de commercialisation dans le cadre d'une politique d'amélioration continue en auditant les parties prenantes, en analysant les risques associés. ☐ Construire des tableaux de bord de suivi de la performance fournisseur. ☐ Gérer la base d'informations des fournisseurs référencés et conduire des analyses des marchés fournisseurs (<i>sourcing</i>) ☐ Concevoir une stratégie de négociation d'achat responsable et ses contrats associés.	/100	/100

Tableau 3 : Synthèse de l'évaluation des 9 blocs de compétences transversales et spécifiques sur 900 points

		Jury de recevabilité	Validation (seuil requis 30%)	Non-validation (seuil non atteint)	Jury d'admission	Validation (seuil requis 70%)	Non-validation (seuil non atteint)
Compétences transversales	1- Outils numériques	/100	☐	☐	/100	☐	☐
	2- Savoirs hautement spécialisés	/100	☐	☐	/100	☐	☐
	3- Communication et transfert de compétences	/100	☐	☐	/100	☐	☐
	4- Transformation en contexte professionnel	/100	☐	☐	/100	☐	☐
Compétences spécifiques	5- Commerce	/100	☐	☐	/100	☐	☐
	6- Management	/100	☐	☐	/100	☐	☐
	7- Stratégie	/100	☐	☐	/100	☐	☐
	8- Technique	/100	☐	☐	/100	☐	☐
	9- Achat	/100	☐	☐	/100	☐	☐
Total des points supérieur à		450 points (> 50%)			630 points (> 70%)		
Total des points pour l'évaluation des blocs de compétences		/900	☐	☐	/900	☐	☐
Commentaires :							

Tableau 4 : Grille complémentaire d'évaluation concernant les livrables attendus

	Jury de recevabilité	Jury d'admission
Livrables attendus	Entretien de 60 minutes avec session de questions/réponses	Critères d'évaluation du <u>mémoire professionnel</u> : ☐ Structuration du dossier avec une utilisation avancée des outils de bureautique ☐ Clarté de l'expression écrite ☐ Clarté du plan du mémoire ☐ Contenus pertinents et mis en relief ☐ Valorisation des expériences professionnelles en lien avec la certification visée ☐ Esprit de synthèse ☐ Référencement des sources utilisées Critères d'évaluation de <u>la soutenance</u> (30 minutes d'exposé oral suivi de 30 minutes de Q/R) : ☐ Clarté de l'exposé, impact visuel (originalité du ou des outils de présentations) et supports soignés et travaillés ☐ Fluidité, dynamisme, enthousiasme et prestance ☐ Pertinence, cohérence et exhaustivité des contenus (+ sources) et argumentation à l'appui ☐ Capacité de réponse et d'argumentation, esprit de synthèse et force de conviction ☐ Respect du temps imparti ☐ Référencement des sources utilisées
Commentaires :		
Total des points des livrables	/100	/100
Total des points pour l'évaluation des blocs de compétences	/900	/900
Score final	/1000	/1000
Seuils min. requis	supérieur à 500 points (> 50%)	supérieur à 700 points (> 70%)

4. Décision finale du jury d'admission

Le jury d'admission décide, au regard des différentes évaluations, d'admettre ou non le candidat au diplôme d'ingénieur d'affaires industrielles (Tableau 5).

Tableau 5 : Évaluation finale du parcours VAE par le jury d'admission au diplôme.

Score final sur 1000 points	
Certificat de langue sanctionnant – a minima – le niveau B2	
Décision du Jury	☐ Admis ☐ Admission partielle ⁷ ☐ Non admis
Avis du Jury	
Signatures des membres du Jury + initiales	

En cas de succès, le candidat recevra une attestation de réussite à l'issue du jury d'attribution du diplôme de l'école.

Le candidat se verra remettre son diplôme lors de la cérémonie qui se tient chaque année à l'automne.

Le candidat diplômé pourra alors bénéficier du réseau *Alumni* de l'ESTA et cotiser à l'Association.

⁷ Si les acquis ne correspondent pas entièrement aux compétences, aptitudes et connaissances exigées pour le diplôme visé, le jury prend une décision de validation partielle. Un livret de certification sera délivré indiquant les compétences acquises, ainsi qu'une notification indiquant les éléments qui devront faire l'objet d'une évaluation complémentaire. Les parties de certification obtenues sont acquises définitivement.